

CSA EA du 2 avril 2026 – La déclaration liminaire

Monsieur le directeur général,

Lors du comité social d'administration (CSA) de l'enseignement agricole du 18 novembre 2025, vous avez annoncé une augmentation du budget 2026 correspondant à 40 équivalents temps plein (ETP) sur le programme 143 consacré à l'enseignement technique agricole.

Pour l'enseignement agricole public, cette augmentation se traduit par 14 ETP d'enseignant·es supplémentaires au niveau national.

Cependant, deux régions, Nouvelle-Aquitaine et Bourgogne-Franche-Comté, sont frappées par une baisse incompréhensible de moyens qui reflète bien la poursuite sinon de la compression des moyens, en tout cas de leur notoire insuffisance. Après la suppression de 8 postes à la rentrée 2025, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine a annoncé une nouvelle suppression de 4,3 postes supplémentaires (soit 2 700 heures de Dotation Globale Horaire – DGH) pour la rentrée 2026, exclusivement dans l'enseignement public. De son côté, la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté a annoncé la suppression de 6,5 ETP à la rentrée 2026.

Ces suppressions ont des conséquences délétères sur le service public d'éducation et sur l'accueil des usagers, nos élèves et étudiant·es.

La carte des formations de la région Nouvelle-Aquitaine est déséquilibrée au profit de l'enseignement privé qui est lui épargné avec l'ouverture de 9 nouvelles formations contre deux dans le public à la rentrée 2026. Des BTSA, pourtant au cœur des missions de l'enseignement agricole public, font les frais de ces orientations.

Que dire aussi de la fermeture envisagée du BAC PRO Vigne et Vin à Crézancy, décision unilatérale, brutale et dépourvue de concertation du DRAAF-SRFD. Cette décision, prise sans dialogue social avec les représentant.es du personnel, n'a jamais été évoquée pas plus en CSA REA qu'en CREA.

Cette baisse de moyens et cette absence d'ambition pour la nouvelle carte des formations sont incompatibles avec les orientations nationales fixées par le Parlement et le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. La Loi d'Orientation pour la Souveraineté Alimentaire et le Renouvellement des Générations en Agriculture (LOSARGA), promulguée le 25 mars 2025, a fixé pour objectif une augmentation de 30 % des effectifs dans l'enseignement agricole d'ici 2030. Sans ouvertures, sans maintien des classes existantes et des capacités d'accueil, cet objectif ne restera qu'un affichage sans lendemain au détriment du renouvellement des générations en agriculture avec des conséquences délétères pour nos territoires ruraux comme pour notre alimentation et notre santé !

Les services disent s'appuyer sur deux critères de répartition des moyens : l'évolution des effectifs sur trois ans et l'objectif moyen de 78 heures par élève. Encore faut-il que les données soient incontestables ! Ce n'est pas le cas pour au moins une des régions concernées.

Ces décisions ont aussi de lourdes conséquences, dans la mesure où des postes de titulaires sont supprimés et remplacés parfois par des postes de contractuel·les à temps incomplet, quand d'autres agent·es contractuel·les voient leur temps de travail diminuer ! Dans ces conditions, la préparation de la rentrée s'annonce difficile dans beaucoup d'établissements. Pour finir de rendre cette situation proprement inadmissible pour les agent·es, beaucoup de postes d'ajustement n'ont pas été publiés dans la note de mobilité, sans qu'on sache bien s'ils apparaîtront en juin dans le cadre de la procédure du recrutement d'été... Cette insécurisation de nos collègues contractuel·les est une forme de maltraitance que nous dénonçons.

Les CFA CFPPA sont eux aussi fragilisés. Les crédits de l'insertion professionnelle sont fortement diminués (avec des annonces de baisses allant de 30 à 50% de l'offre de formation sur certains de nos CFPPA), menaçant le nombre de places pour nos stagiaires en formation adulte, voire l'existence même de certains centres de formation recrutement d'apprenti·es. Alors que le chômage est reparti à la hausse et touche 1,5 million de jeunes, ces orientations budgétaires qui frappent la formation professionnelle mais font la part belle à la défense et la militarisation de la jeunesse, sont pour nous inadmissibles. Elles ont des conséquences immédiates sur les places en formation et sur les emplois dans les centres. Là encore, alors que les objectifs de la LOSARGA concernent aussi la formation par apprentissage et la formation continue, nous serons loin de l'augmentation de 30 % des effectifs formés ! La ministre ne peut pas plus rester indifférente à la situation des centres CFA et CFPPA qu'à celle des lycées ! A fortiori quand les discussions sur le temps de travail des agent·es de CFA-CFPPA sont à nouveau interrompues du fait du groupement des employeur·es alors que dans les centres, les agent·es attendent l'issue de celles-ci.

L'Élan commun vous interroge à nouveau sur la participation du

ministère de l'agriculture aux discussions avec le ministère de l'Education Nationale sur l'éventualité d'un statut pour les AESH. Quel est à ce jour l'état des discussions interministérielles ?

Enfin, l'Élan commun dénonce la censure d'un projet d'initiative et communication (PIC) d'étudiant·es du lycée agricole de Melle et rappelle son attachement à la liberté pédagogique.